

LE COMPTE-RENDU 2004

Le mot du Président

L'année 2004 aura été l'année de la reconnaissance du rôle du SMIGIBA dans le paysage administratif et politique départemental et régional. Le syndicat a pris part à la gestion de la sécheresse estivale, notamment au travers du comité sécheresse institué par M. le Préfet des Hautes-Alpes. Nous avons été activement associés aux groupes de travail de la DDE dans le cadre de la gestion des risques d'inondation et de l'entretien du domaine public fluvial. Cette année a également été l'occasion de nouer des liens de travail fructueux avec nos collègues de la Durance, regroupés au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, que ce soit en ce qui concerne la gestion des alluvions de la Moyenne Durance ou dans le cadre du plan Durance piloté par le Préfet de Région. L'année qui s'annonce doit nous permettre de consolider cela.

Au plan opérationnel, deux axes de travail ont été poursuivis:

- x les études complémentaires ont enfin débuté. L'année 2005 verra l'achèvement de ces études, la réalisation du dossier définitif du contrat de rivière. Le programme d'action résultera de vos choix, vous serez donc associé à toutes les étapes du processus;
- x l'assistance aux collectivités de la vallée a été poursuivie: les schémas directeurs d'assainissement sont en voie d'achèvement, les travaux sur les réseaux et l'épuration débutent, les restaurations de digues se poursuivent, des plans d'entretien de la ripisylve sont en projet. Bref le travail ne manque pas et Eric BURLET ne compte pas ses kilomètres pour vous assister au plus près, ce qui fait la valeur ajoutée de notre action! N'hésitez pas à le solliciter.

Au-delà de ces sujets, l'année 2005 s'annonce comme une année charnière pour le syndicat. La nécessité d'engager maintenant des actions concrètes d'entretien et de restauration de la rivière doit nous amener à réfléchir sur l'évolution des compétences du syndicat. A ce titre, la concession du domaine public fluvial au profit du syndicat m'apparaît comme la voie de la maturité. Il s'agit de prendre en main la gestion du Buëch et d'assurer au syndicat des revenus pérennes pour financer les futurs programmes de travaux. La question du service public d'assainissement non collectif – ou SPANC- doit également retenir toute notre attention. Dès 2006, le maire devra assurer le contrôle des systèmes d'épuration individuels. Il est donc urgent d'apporter aux élus locaux toute l'information nécessaire sur le sujet, c'est pourquoi le SMIGIBA propose une journée d'information consacrée aux SPANC courant février. Nous pourrions alors débattre sur les solutions les mieux adaptées à notre vallée et la place que doit prendre le syndicat dans la mise en place des SPANC.

Merci de votre soutien et à bientôt au bord du Buëch!

Robert VERET, Président du SMIGIBA

LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2004

1. LE SYNDICAT

COMITÉS SYNDICAUX

Le comité syndical du SMIGIBA s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2004. 13 conseillers syndicaux sur 22 sont présents en moyenne. Le bureau du SMIGIBA ne s'est pas réuni. L'occupation des conseillers, qui participent au minimum à la vie de deux autres collectivités, la relation directe président – chargé de mission peuvent expliquer cela. Le rôle du bureau est peut être à redéfinir.

BUDGET

Le budget de fonctionnement de l'année 2004 s'est établi à 52 000 €. La consommation des crédits fin 2004 est de l'ordre de 90%.

Le budget d'investissement s'est établi à 207 000 €. La consommation des crédits fin 2004 est négligeable, aucun paiement n'étant intervenu pour les études complémentaires.

INTERVENTIONS EN CONSEILS COMMUNAUTAIRES

M. VERET, président et M. BURLET, chargé de mission sont intervenus devant les conseils communautaires du Haut Buëch, des Baronnie et du Laragnais, pour présenter l'action du SMIGIBA et faire le point sur l'avancement du contrat de rivière.

2. LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Les études complémentaires du contrat sont en cours de réalisation. Le premier semestre de l'année 2004 a été consacré à la sélection des prestataires, selon une procédure d'appel d'offre ouvert. Les bureaux d'étude retenus sont les suivants:

- ✓ plan de gestion hydraulique du Petit Buëch et du Buëch aval: SIEE;
- ✓ plan de gestion des milieux aquatiques: Maison Régionale de l'Eau;
- ✓ plan de gestion patrimoniale des écosystèmes: CEEP;
- ✓ harmonisation des études complémentaires: SIEE.

Ces études ont débuté au printemps. Une réunion de présentation s'est déroulée cet automne à Ribiers. Les phases d'état des lieux et de diagnostics seront achevées dans le premier trimestre 2005. Le rendu des études interviendra au début du second semestre. Chaque maître d'ouvrage pressenti sélectionnera alors les actions qu'il souhaite inscrire dans le plan d'actions du contrat de rivière, afin de constituer le dossier définitif du contrat. Ce dossier sera soumis à l'administration à la fin de l'année 2005 et la signature du contrat devrait intervenir pour la fin du premier semestre 2006.

3. L'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

Une part importante de l'activité du syndicat est consacrée aux collectivités de la vallée: conseils, assistance technique et administrative. Dans cette période de construction du projet de contrat de rivière, l'assistance aux collectivités constitue la valeur ajoutée de l'action du syndicat.

ASSAINISSEMENT

- ✓ suivi du schéma directeur d'assainissement de la communauté des communes des Deux Buëch;
- ✓ préparation du cahier des charges du schéma directeur d'assainissement de la communauté des communes Interdépartementale des Baronnies;
- ✓ préparation et suivi du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Aspres;
- ✓ assistance technique à la commune de Saint Pierre;
- ✓ suivi de la phase d'avant projet détaillé des travaux réseaux-STEP sur la commune de Saint Julien;
- ✓ réflexions sur la mise en place des services publics d'assainissement non collectif.

EAU POTABLE

- ✓ conseil à la commune d'Aspres pour choisir le maître d'oeuvre de l'installation des traitements UV;

HYDRAULIQUE

- ✓ assistance technique à la commune de Lus la Croix Haute et convention de mandat pour la réalisation de l'étude d'avant projet sommaire de travaux en rivière;
- ✓ assistance technique à la commune de Saint Julien pour le suivi de l'étude d'avant projet sommaire de travaux en rivière;
- ✓ assistance technique à la commune de la Faurie pour l'entretien des berges de l'Aiguebelle;
- ✓ conseils à la commune de la Faurie concernant les digues de la Valette;
- ✓ conseils à la commune de Furmeyer concernant le Drouzet;
- ✓ assistance technique à la communauté des communes du Serrois pour la protection des berges des décharges de la Bâtie et Serres;
- ✓ assistance technique aux communes d'Orpierre et de Trescléoux pour l'étude de la protection de la traversée des deux villages par le Céans et la Blaisance;
- ✓ participation au comité de travail sur l'engravement de la retenue de Saint Sauveur;
- ✓ participation au comité de travail sur l'engravement de la retenue de Sisteron;
- ✓ avis sur les demandes de ramassage du bois mort en domaine public fluvial;
- ✓ participation aux comités de suivi des carrières;
- ✓ participation aux visites de terrain organisées par la DDAF pour avis de police de l'eau.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- ✓ participation aux réunions de validation de l'arrêté préfectoral cadre;
- ✓ participation aux réunions de travail organisées par la DDAF;
- ✓ participation aux comités sécheresses estivaux.

4. COLLABORATION AVEC LES SYNDICATS VOISINS

MÉOUGE

Une convention de mise à disposition réciproque des employés lie les deux syndicats. Frédéric MANALT, technicien de rivière du SIEM, est intervenu comme conseiller technique pour l'entretien de l'Aiguebelle à la Faurie. Eric BURLET est intervenu en appui administratif au sujet des marchés publics, de l'évolution des compétences et de l'élaboration du dossier définitif du contrat Méouge.

EYGUES

Eric BURLET a accompagné le délégué de la CCIB lors de trois réunions du comité de rivière de l'Eygues.

5. ET POUR L'ANNÉE 2005?

DÉLÉGATION DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL:

Le domaine public fluvial du Buëch, qui s'étend sur 80% du cours du Buëch, relève actuellement de la responsabilité de la DDE. Cela signifie notamment que les taxes de forage, payées par les carriers en fonction du tonnage d'alluvions extraits, sont reversées au budget général de l'Etat. La gestion concédée ou le transfert de propriété permettrait au SMIGIBA de percevoir ces taxes. Le syndicat pourrait ainsi financer des travaux en rivière. La rencontre du 12 janvier, avec les élus du SMAVD, concessionnaire du domaine public de la Durance depuis 22 ans, va enrichir la discussion.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF OU SPANC

D'ici fin 2005, la loi impose que les communes aient mis en place un SPANC, de façon à assurer le contrôle de l'assainissement individuel. L'opportunité de créer un SPANC à l'échelle de la vallée, piloté par le syndicat, doit être étudiée. L'économie d'échelle ainsi générée, le rassemblement des moyens, qui seront insuffisants à l'échelle communale, la cohérence territoriale du syndicat, sont autant d'arguments qui plaident en faveur de cette solution. Il est urgent d'en débattre. Et pour nourrir la discussion, le SMIGIBA propose une journée d'information relative au SPANC et destinée aux élus locaux, courant février.